

R a p p o r t

de
Révision des comptes pour 1967 de
l'Association Internationale d'Experts Scientifiques du Tourisme
(A.I.E.S.T.)

Messieurs,

Donnant suite à la demande de M. le Prof. Dr W. Hunziker, président de votre Association, j'ai vérifié les comptes de l'année 1967, arrêtés au 31 décembre 1967.

Le compte de profits et pertes pour 1967 ainsi que le bilan au 31 décembre 1967, qui m'ont été remis polycopiés, concordent en tous points avec les écritures contenues dans les livres.

Le compte de profits et pertes accuse

aux RECETTES	fr. 13'786.--
et un total de DEPENSES de	" 16'410,25
	<hr/>
d'où un <u>excédent de dépenses</u> de	fr. 2'624.25
	<hr/> <hr/>

Toutes les pièces à l'appui pour les dépenses sont dûment visées par le Président de votre Association.

Le bilan au 31 décembre 1967 présente à l'Actif et de même au Passif un total de fr. 6'627.95. Pour les avoirs en caisse, sur le compte de chèques postaux et en banque, les pièces justificatives ont été produites.

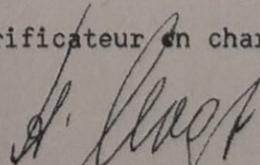
Au début de l'exercice 1967, le compte capital se montait à	fr. 6'389.35
moins l'excédent de dépenses de 1967	" 2'624.25
	<hr/>

de sorte que le <u>compte capital</u> figure au bilan du 31 décembre 1967 avec une somme de	fr. 3'765.10
	<hr/> <hr/>

La vérification desdits comptes ne donnant lieu à aucune remarque spéciale et les comptes de profits et pertes et bilan indiquant clairement la situation de fortune de l'AIEST, je ne peux que recommander l'acceptation des comptes pour 1967.

Avec parfaite considération.

Le vérificateur en charge:


(H. Vogt)

Berne, le 7 juin 1968